



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Date de convocation : 08 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Absents : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir : 0

**2023-12-12/08**

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)  
AVEC LA CAF DE L'ESSONNE**

**Rapporteur : Sophie CAMPISCIANO**

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales souhaite rendre plus lisible les financements qu'elle apporte à ses prestataires et les accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel entre la CAF et ses communes partenaires, la Convention Territoriale Globale.

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité, à travers des prestations monétaires ou des aides permettant de développer des services et permettant aux collectivités d'accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20231212-2023-12-12-08-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens. La Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La convention vise à mettre en œuvre de façon coordonnée, avec le soutien des partenaires, et sur chacun des deux bassins de vie identifiés le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De définir l'organisation du travail partenarial (la gouvernance),
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements en identifiant les enjeux et plans d'actions pour chaque bassin de vie),
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

L'objectif de la CTG est d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles, pour le territoire de Villiers-le-Bâcles et Saint-Aubin, comprenant la crèche intercommunale du SIVISA.

La CTG recouvre une véritable démarche d'investissement social et territorial favorisant le développement et l'adaptation des équipements et des services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2121-29,

**VU** la circulaire 2020-01 du 16 janvier 2020 portant sur le « Déploiement des conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) »,

**CONSIDERANT** que, conformément aux propos de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), « la Convention Territoriale Globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé »,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce dispositif,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Entendu l'exposé de Madame Sophie CAMPISCIANO,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans abstention,**

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune de Saint-Aubin et la CAF de l'Essonne, y compris le diagnostic.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, ladite Convention territoriale globale ainsi que tout document y afférent.

Publié sur le site de la commune

  
Le secrétaire,  
**Zaïme ALI-BELHADJ**

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 12 décembre 2023

  
Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20231212-2023-12-12-08-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2023